

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2018-129

SAVOIE

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2018

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-11-29-003 - AP portant cessation des fonctions de la régisseure et de la régisseure	
suppléante de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de	
la Savoie (2 pages)	Page 3
73-2018-11-29-002 - AP portant clôture de la régie de recettes et d'avances instituée auprès	
de la direction départementale des territoires de la Savoie (2 pages)	Page 6

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-11-29-003

AP portant cessation des fonctions de la régisseure et de la régisseure suppléante de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des ressources humaines et des moyens

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant cessation des fonctions de la régisseure et de la régisseure suppléante de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organsimes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et orgnismes publics de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1985 habilitant le ministre de l'agriculture à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 1989 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux relevant du ministre de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de département à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des directions départementales de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2001 relatif à des régies d'avances ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2010 portant création d'une régie de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant nominaton d'un régisseur de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2016 portant modification de la régie de recettes et d'avances créée auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu le courrier de la direction départementale des territoires de la Savoie du 12 octobre 2018 ayant pour objet clôture de la régie de recettes et d'avances ;

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27

Vu l'avis de M. le directeur régional des finances publiques ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Il est mis fin aux fonctions de la régisseure et de la régisseure suppléante de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie à compter du 4 octobre 2018.

ARTICLE 2: M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le directeur régional des finances publiques et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 29 novembre 2018

Le Directeur régional des finances publiques

Le secrétaire général

Signé Pierre MOLAGER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-11-29-002

AP portant clôture de la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des ressources humaines et des moyens

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant clôture de la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organsimes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et orgnismes publics de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1985 habilitant le ministre de l'agriculture à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des directions départementales de l'agriculture et de la forêt;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 1989 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux relevant du ministre de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de département à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des directions départementales de l'équipement;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2001 relatif à des régies d'avances ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2010 portant création d'une régie de recettes et d'avances auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2016 portant modification de la régie de recettes et d'avances créée auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie ;

Vu le courrier de la direction départementale des territoires de la Savoie du 12 octobre 2018 ayant pour objet clôture de la régie de recettes et d'avances ;

Vu l'avis de M. le directeur régional des finances publiques ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHÂTEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27 http://www.savoie.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La régie de recettes et d'avances instituée par l'arrêté préfectoral du 21 mai 2010 susvisé auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie est clôturée le 4 octobre 2018.

ARTICLE 2: M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le directeur régional des finances publiques et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 29 novembre 2018

Le Directeur régional des finances publiques Le secrétaire général

Signé Pierre MOLAGER